PROaGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Consacrez plus de temps au terrain grâce à une assistance administrative

Les + AVANTAGES

- **Gagnez en sérénité** avec la garantie d'avoir les bonnes informations données par un expert au bon moment
- **Dégager du temps** pour exercer votre profession
- **Un interlocuteur réactif et facilement joignable**, capable de s'appuyer sur un réseau fiable pour vous orienter efficacement

Vous êtes agriculteur et les tâches administratives et réglementaires vous semblent de plus en plus complexes ?

Bénéficiez d'une assistance administrative pour vous accompagner dans le remplissage de certains dossiers et ainsi vous permettre de consacrer plus de temps au terrain !

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VOSGES

www.vosges.chambre-agriculture.fr

Assistance administrative

Notre accompagnement

QUELLES ASSISTANCES ET POUR QUELS DOSSIERS ?

> Assistance au remplissage de la déclaration calamités (du 1er au 30 avril)

> Assistance au remplissage (le cas échéant) du dossier sécheresse ouvert par l'administration

> Assistance en cas de contrôle PAC

QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

> Être à votre écoute et à vos côtés pour toutes interrogations liées aux dossiers concernés

> Être un facilitateur et une interface dynamique pour vous aider à remplir vos dossiers de demandes d'aides

> Nous ne garantissons pas l'aboutissement ni les montants des aides demandés

COMMENT SE DÉROULE NOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

En cas de souscription de cet accompagnement, veuillez bien garder copie de votre facture acquittée qui servira de justificatif tout au long de l'année. Lors de vos diverses demandes, il vous suffira de donner votre nom et la date d'acquittement de votre facture pour déclencher l'accompagnement.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE PRESTATION ?

> Gain de temps

> Un réseau d'experts à votre service et toujours en veille sur les nouvelles réglementations pour vous permettre de garder une longueur d'avance

> Des réponses rapides et adaptées à vos demandes grâce à un panel de conseillers aux compétences spécialisées

Votre interlocuteur

Marc-Antoine PHILIPPE
Conseiller en droit des sociétés
06 88 05 46 74
marc-antoine.philippe@vosges.chambagri.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VOSGES